



COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86
e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal Séance du 22 février 2016

Sous la présidence de M. le Maire, Jean-Pierre JULLY,

Membres présents : MM. KURTZ, SEROT, Mme LACK, adjoints
M. DARDAINE, Mme LIMON, M. GARDEREAU, Mmes RABY, DUMOULIN, MM. FUCHS,
HOPFNER conseillers municipaux.

Membres excusés : Mme NEY Christine donne procuration à M. FUSCH Hervé – Mme HENRY
Liberta donne procuration à M. JULLY Jean-Pierre – Mme SCHIMPPF Nathalie donne procuration
à M. SEROT Paul-Michel – M. RIETHMULLER Eric donne procuration à M. KURTZ Francis.

Mme DUMOULIN Vanessa est désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

Adoption du Procès-Verbal du 07.12.2015

1. Travaux 2016
 - a. Réhabilitation de 2 logements (rez-de-chaussée)
 - b. Installation d'une chaudière à gaz au groupe scolaire
 - c. Implantation d'un nouveau columbarium
 - d. Installation de radars pédagogiques
 - e. Etat du véhicule Fiat Ducato
2. Affaires domaniales
 - a. Déclaration d'intention d'aliéner
 - b. Révision des loyers au 5, rue Dr Lorain
3. Subvention Association « Les Lutins »
4. Divers
 - Subvention classe culturelle

oooOooo

Approbation du procès-verbal de la séance du 07.12.2015

1. Travaux 2016

La commission des travaux s'est réunie en date du 15 février 2016 et envisage la réalisation des travaux suivants pour cette année, sous réserve que la trésorerie de la commune soit suffisante. Une estimation des finances a été faite en fonction des dépenses et recettes réalisées en 2015 par Mme LACK Françoise, celle-ci présente un solde disponible de 72 900,- €.

a. Réhabilitation de 2 logements - RDC

Le maire propose au conseil municipal de réhabiliter les 2 logements au rez-de-chaussée, situés au 5, rue Dr Lorain.

Le marché des travaux de réhabilitation des 2 logements situés à l'étage s'élève à 93 000,-€ TTC. Le coût pour les deux logements du rez-de-chaussée s'élèvera à environ 80 000,-€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise la réalisation des travaux de réhabilitation de 2 logements communaux du bâtiment situé 5, rue Dr Lorain,
- sollicite une subvention au titre AMITER 2015-2020 auprès du Conseil Départemental,
- autorise le maire à signer le marché de travaux avec les entreprises les mieux disantes,
- ouvre les crédits nécessaires au B.P. 2016 – art. 2313/13.

b. Installation d'une chaudière à gaz

Le maire propose d'installer une chaudière à gaz à condensation, à l'école maternelle. Le devis s'élève à un montant de 15 472.28 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise l'installation de la chaudière à gaz à condensation, à l'école maternelle pour un montant de 15 472.28 € TTC,
- sollicite une subvention au titre des certificats d'économie d'énergie,
- ouvre les crédits nécessaires au B.P. 2016.

c. Implantation d'un nouveau columbarium

Le maire informe qu'il ne reste presque plus de place au columbarium du cimetière communal, à part des cases de 3 à 4 urnes, peu utilisé. Il soumet un devis de 5 204,40 € TTC pour un élément complémentaire à 6 cases de 1 à 2 urnes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise l'implantation d'un nouveau columbarium,
- charge le maire de lancer une consultation de travaux,
- autorise le maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise la mieux-disante,
- sollicite une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2016.

d. Installation de radars pédagogiques

Le maire propose l'installation de 3 radars pédagogiques pour la sécurité routière sur la commune de Lorquin d'un montant de 10 292.48 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise l'installation de 3 radars pédagogiques dans la commune,
- sollicite une subvention au titre des amendes de police,
- sollicite une subvention au titre du PDASR (Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière).

e. Etat du véhicule FIAT DUCATO

Le Maire informe de l'état de la camionnette de la commune qui commence à se détériorer. Son remplacement est à envisager l'année prochaine sauf si son état se dégradait trop rapidement.

2. Affaire domaniale

a. Déclaration d'intention d'aliéner

Le maire donne lecture des déclarations d'intentions d'aliéner qui sont parvenues à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
18/01/2016	M. LEBLANC et Mme LOUX	Immeuble bâti cadastré section 02 n° 225 avec 5 a 95 ca	3, rue Dr Marchal	Renonce à son droit de préemption
18/02/2016	M. TRESSE Franck	Immeuble bâti cadastré section 31 n°125 avec 2 363 m ²	38, rue des Vosges	Renonce à son droit de préemption

b. Révision des loyers au 5, rue Dr Lorain

Le maire propose au conseil municipal de procéder à la révision des loyers des logements communaux, réhabilités, situés 5, rue Dr Lorain, à compter du 01.03.2016 pour les nouveaux locataires, conformément à l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2016.

Rappel logement actuel :

- logement : $295.54 \text{ €} \times 0,08 \% = 0,24 \text{ € d'augmentation soit } 295,78 \text{ €}$
- garage : $29.76 \text{ €} \times 0,08 \% = 0,02 \text{ € d'augmentation soit } 29,78 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer le nouveau tarif de location suivant à compter du 01.03.2016, à savoir :

- Logement + garage : 490 € hors charges

3. Subvention au périscolaire « Les Lutins »

Le Maire informe le conseil municipal de la redevance de l'association « Les Lutins » envers le GEVA (Association Groupement d'Employeurs de la Vie Associative de Moselle) soit un montant 34 928.54 €. Le GEVA propose un échéancier des versements sur 24 mois de 1 455,-€/mois, à compter de mars 2016 jusque février 2018. Le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge cette somme par une convention avec le périscolaire.

Il demande également l'autorisation de versement d'un premier acompte de 5 000,-€ de la subvention de fonctionnement 2016, qui sera votée lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de prendre en charge le versement mensuel de 1 455,-€ à l'association les Lutins afin de rembourser la somme due au GEVA (de mars 2016 à février 2018),
- autorise le Maire à signer la convention avec l'association « Les Lutins », intégrant le montant du remboursement de la redevance,
- autorise le versement d'un 1^{er} acompte de subvention de 5 000,- € en attendant le vote des subventions de fonctionnement 2016.

4. Divers

- Subvention classe verte à Plaine

Le maire soumet au conseil municipal une demande de subvention de Madame LAMIGE, directrice de l'école élémentaire, relative à un projet de classe culturelle de 4 jours et qui aura lieu du 25 au 29 avril 2016 à Plaine. Cette demande annule et remplace la délibération prise le 5 octobre 2015 pour un séjour à Paris dont 26 élèves de Lorquin étaient concernés (75€/élève soit 1 950,-€).

15 élèves lorquinois sont concernés, pour ce nouveau séjour. Le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 75 € par élève soit 1125,- €. (75,- € en 2015 ; 65,-€ en 2014 ; 65,- € en 2013).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise l'inscription d'une subvention de 1 125,- € au BP 2016.

- Prochaines réunions :

- PLU, le lundi 14 mars 2016 à 10h, en mairie
- Commission des finances, le lundi 14 mars 2016 à 18h, en mairie
- Conseil municipal, le lundi 21 mars 2016 à 19h ou le 04 avril 2016 à 19h
- Assemblée Générale du Syndicat des Eaux, le 31 mars 2016 à 18 h - Gondrexange

- Electricité Eclairage Public : Valirum

M. KURTZ Francis, adjoint informe le conseil municipal que la commune peut bénéficier d'une réduction des dépenses d'électricité au niveau de l'éclairage public. Pour bénéficier de cette réduction, il est nécessaire d'installer un boîtier à chaque transformateur dont le coût s'élève à 250,-€ à 300,-€. Il va étudier les fortes consommations des rues afin de réduire le coût de la consommation.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30 min.